

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1851

3 octobre 2006

SOMMAIRE

Abnil, S.à r.l., Tétange	88805	Multicommunications S.A., Bourscheid	88834
Advanced Medical Devices S.A., Luxembourg	88833	Multicommunications S.A., Bourscheid	88834
Agri-Food S.A., Luxembourg	88816	Multicommunications S.A., Bourscheid	88834
Aktiva Alternative Investments S.A., Luxembourg	88845	Multicommunications S.A., Bourscheid	88834
Aktiva Diversified, S.à r.l., Luxembourg	88846	N Vision S.A., Luxembourg	88805
Babcock & Brown Arkadia, S.à r.l., Luxembourg	88826	Netzetera, S.à r.l., Sandweiler	88805
Bebop, S.à r.l., Bridel	88838	New Esse S.A., Luxembourg	88802
Brait S.A.H., Luxembourg	88825	Norrhors, S.à r.l., Luxembourg	88825
Brait S.A.H., Luxembourg	88825	Nucleus Euro-Alliance S.C.A., Strassen	88847
Brisants 2, S.à r.l., Luxembourg	88807	Nucleus Euro-Alliance S.C.A., Strassen	88848
Clarté S.A., Luxembourg	88833	Ostara S.A., Luxembourg	88802
Corsair (Luxembourg) N° 6 S.A., Luxembourg	88845	PI-S.A. Soparfi, Luxembourg	88818
Corsair (Luxembourg) N° 8 S.A., Luxembourg	88845	Probat S.A.H., Luxembourg	88845
Electrolux Reinsurance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	88804	ProLogis Poland XVII, S.à r.l., Luxembourg	88838
EUDECO - European Development Company S.A., Luxembourg	88802	ProLogis Poland XX, S.à r.l., Luxembourg	88824
Euro Res S.A., Luxembourg	88805	Providance Music S.A., Luxembourg	88804
Fedi Européenne d'Investissement Holding S.A., Luxembourg	88807	Providance Music S.A., Luxembourg	88804
(La) Financière du Mont de l'Enclume S.A., Strassen	88824	Providance Music S.A., Luxembourg	88804
Fita Investments, S.à r.l., Luxembourg	88810	Reliance Finance Limited S.A.H., Luxembourg	88816
Georges Beaumont Invest, S.à r.l., Luxembourg	88818	Rhône Uni-Euro 5, S.à r.l., Luxembourg	88846
Greva S.A., Luxembourg	88824	Rhône Uni-Euro 5, S.à r.l., Luxembourg	88846
Helveticus, S.à r.l., Luxembourg	88832	Rhône Uni-Euro 5, S.à r.l., Luxembourg	88846
INT-K International, S.à r.l., Luxembourg	88818	Rhône Uni-Euro 6, S.à r.l., Luxembourg	88847
Interval S.A.H., Luxembourg	88824	Rhône Uni-Euro 6, S.à r.l., Luxembourg	88847
Invaston S.A.H., Luxembourg	88825	Rhône Uni-Euro 6, S.à r.l., Luxembourg	88847
JTH S.A., Luxembourg	88833	Rock Acquisitions, S.à r.l., Luxembourg	88818
Katran S.A.H., Luxembourg	88802	SAGRAL (Société Agricole des Grands Lacs) S.A., Luxembourg	88817
Kidde Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	88846	Space Lux S.A., Luxembourg	88835
KPA International, S.à r.l., Luxembourg	88817	Space Lux S.A., Luxembourg	88838
KPA International, S.à r.l., Luxembourg	88817	Technochem, S.à r.l., Luxembourg	88833
Land Holding S.A., Luxembourg	88817	Thalia Holding S.A., Luxembourg	88833
Lidcome S.A., Luxembourg	88845	Transair S.A.H., Luxembourg	88824
Loryann S.A., Luxembourg	88807	United Management Services S.A., Luxembourg	88803
Marevica S.A., Luxembourg	88839	United Management Services S.A., Luxembourg	88803
Master Finance Holdings S.A., Capellen	88825	United Management Services S.A., Luxembourg	88803
Mistra Financière S.A., Luxembourg	88807	United Management Services S.A., Luxembourg	88803
Multicommunications S.A., Bourscheid	88834	United Management Services S.A., Niederanven	88803
Multicommunications S.A., Bourscheid	88834	United Management Services S.A., Niederanven	88804
		Word Lux S.A., Luxembourg	88802

EUDECO - EUROPEAN DEVELOPMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 106.111.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05872, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en juillet 2006.

Pour compte de EUDECO - EUROPEAN DEVELOPMENT COMPANY S.A.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(081130.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

OSTARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 83.827.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00186, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081293.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

WORD LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 81.486.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00312, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

WORD LUX S.A.

R. Scheifer-Gillen / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(081346.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

KATRAN, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 71.956.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00443, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081377.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

NEW ESSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 90.510.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août, réf. LSO-BT05377, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

NEW ESSE S.A.

V. Arno' / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

(081348.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

UNITED MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 63.943.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00174, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081250.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

UNITED MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 63.943.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00172, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081251.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

UNITED MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 63.943.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081252.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

UNITED MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 63.943.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00167, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081253.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

UNITED MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 63.943.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00166, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081254.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

UNITED MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht.

R. C. Luxembourg B 63.943.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081258.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

88804

UNITED MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 63.943.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00163, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081259.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

PROVIDANCE MUSIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.
R. C. Luxembourg B 78.335.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00178, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081294.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

PROVIDANCE MUSIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 78.335.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081295.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

PROVIDANCE MUSIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 78.335.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00176, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081299.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

ELECTROLUX REINSURANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 32.916.

Le réviseur d'entreprise de la société est PricewaterhouseCoopers, tous les précédents réviseurs, à savoir BDO BINDER (LUXEMBOURG), S.à r.l. et KPMG LUXEMBOURG ont cessé leur fonction.

Les Administrateurs en fonction sont:

M. Erny Lamborelle,
M. Lennart Edstrom,
M. Niels Madsen,
Mme Cecilia Vieweg.

Le mandat de Monsieur Leif Lindgren n'a pas été reconduit par l'assemblée du 28 juin 2002.

Pour la société ELECTROLUX REINSURANCE (LUXEMBOURG) S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11743. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081873.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

88805

EURO RES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 77.480.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

EURO RES S.A.

M.-F. Ries-Bonani / V. Arno'

Administrateur / Administrateur

(081349.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

N VISION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 102, rue du Grünewald.
R. C. Luxembourg B 73.777.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00514, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

M. Kara / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(081350.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

NETZETERA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5254 Sandweiler, 19, rue Batty Weber.
R. C. Luxembourg B 101.665.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00517, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour la société NETZETERA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(081351.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

**ABNIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ABNIL S.C.I.).**

Siège social: L-3771 Tétange, 17, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg E 3.125.

L'an deux mille six, le trente et un mai.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. Abel Da Silva, débosseleur, né à Montemor-o-Velho (Portugal), le 14 septembre 1959, demeurant à L-3768 Tétange, 59, rue de la Fontaine,

2. Nilton Damazo Ribeiro Dos Santos, dessinateur-technicien, né à Luxembourg, le 27 mai 1978, demeurant à L-3771 Tétange, 17, rue de la Gare,

associés uniques de la société civile immobilière ABNIL S.C.I., avec siège social à L-3771 Tétange, 17, rue de la Gare, constituée suivant acte du notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains en date du 21 mars 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C.

Les comparants prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la société à raison de dix mille euros (10.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) par l'émission, la création et la souscription de quatre cents (400) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, qui jouiront des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, entièrement libérées par un versement en espèces.

Sont intervenus aux présentes:

Abel Da Silva, susdit, déclare souscrire cent quatre-vingt-dix-neuf (199) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune,

Nilton Damazo Ribeiro Dos Santos, susdit, déclare souscrire deux cents (200) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, et Adelino Carvalho Da Silva, maître-menuisier, demeurant à L-4966 Clemency, 57, rue de Fingig, déclare souscrire une (1) part sociale de vingt-cinq euros (25,- EUR).

Ces parts sociales étant entièrement libérées par des versements en espèces.

La réalité de cet apport a été justifiée au notaire instrumentant et l'assemblée déclare à l'unanimité accepter la libération intégrale de la souscription.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède les associés décident de modifier l'article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cinq cents (500) parts de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par les comparants:

1. Abel Da Silva, susdit, deux cent quarante-neuf parts sociales	249
2. Nilton Damazo Ribeiro Dos Santos, susdit, deux cent cinquante parts sociales	250
3. Adelino Carvalho Da Silva, susdit, une part sociale	1
Total: cinq cents parts sociales.	500»

Troisième résolution

Les associés décident de transformer la société en une société à responsabilité limitée et procèdent à la refonte des statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de ABNIL, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Tétange.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cinq cents (500) parts de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.»

Quatrième résolution

Sont confirmés gérants pour une durée illimitée:

1. Abel Da Silva, débosseleur, né à Montemor-o-Velho (Portugal), le 14 septembre 1959, demeurant à L-3768 Tétange, 59, rue de la Fontaine.

2. Nilton Damazo Ribeiro Dos Santos, dessinateur-technicien, né à Luxembourg, le 27 mai 1978, demeurant à L-3771 Tétange, 17, rue de la Gare.

Cinquième résolution

La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Da Silva, N.D. Ribeiro Dos Santos, A. Carvalho Da Silva, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 6 juin 2006, vol. 470, fol. 49, case 11. – Reçu 100 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 4 août 2006.

R. Arrensdorff.

(081953.3/218/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

88807

LORYANN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 99.455.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00521, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour LORYANN S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(081352.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

MISTRA FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 62.348.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00524, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

MISTRA FINANCIERE S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(081353.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

FEDI EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 76.558.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00560, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

FEDI EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT HOLDING S.A.

R. Scheifer-Gillen / V. Arnò

Administrateur / Administrateur

(081357.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

BRISANTS 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 118.534.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRISANTS 1 S.A., une société de droit luxembourgeois, avec siège social à 23, avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg, non encore enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, représentée par M. Stéphane Theuriau, ayant son adresse professionnelle à 29, Flood Street, SW3 5ST, Londres, Angleterre, et par M. Jean Quintus, demeurant à 11, rue de Fischbach, L-7391 Blaschette, agissants en tant que administrateurs;

ici représentée Mademoiselle Isabelle Weicker, employée privée, 10, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration sous seing privé, émise à Londres (Royaume-Uni), le 4 juillet 2006.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de BRISANTS 2 S.à r.l. (ci-après, la Société).

Art. 2. L'objet pour lequel la Société est constituée est la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que la gestion, l'administration et la mise en valeur de ce portefeuille.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au

siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées par apport en espèces par BRISANTS 1 S.A., susmentionnée, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille trois cent cinquante (EUR 1.350,00) euros.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. la Société sera gérée par un gérant unique. Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée: - BRISANTS 1 S.A., dont le siège social est situé au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;
2. le siège social de la société est établi au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: L. Weicker, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, vol. 29CS, fol. 30, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

A. Schwachtgen.

(089143.3/230/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

FITA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: EUR 12,500.**

Registered office: L-1258 Luxembourg, 16, rue J.-P. Brasseur.

R. C. Luxembourg B 118.274.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the fourth day of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EMPOINT, S.à r.l., private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of the Luxembourg, having its registered office at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg,

hereby represented by Mr Robert Shyirambere, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 30th, 2006 in Luxembourg.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration**Art. 1. Name**

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name FITA INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager or, as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or, with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager or, if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signature of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VI. General provision

Art 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31st December 2006.

Subscription - Payment

Wherefore EMPOINT, S.à r.l., previously named and represented as stated here above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

88813

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as manager of the Company for an indefinite period:
 - John G.H. Dercksen, company director, born on December 12, 1962 in Zevenaar (The Netherlands), with professional address at L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur;
 - Theodorus Johannes van den Berghe, company director, born on February 9, 1965 in Velsen (The Netherlands), with professional address at L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur;
 - Philippe Leclercq, employee, born on May 18, 1968 in Liège (Belgium), with professional address at L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.
2. The registered office of the Company is set at L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EMPOINT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur,

ici représentée par M. Robert Shyirambere, employé privé, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 juin 2006 à Luxembourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**Art. 1^{er}. Dénomination**

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination FITA INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées

ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent

s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

Art 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

EMPOINT, S.à r.l., précédemment nommée, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- John G.H. Dercksen, gérant de société, né le 12 décembre 1962 à Zevenaar, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur;

- Theodorus Johannes van den Berghe, gérant de société, né le 9 février 1965 à Velsen, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur;

- Philippe Leclercq, employé privé, né le 18 mai 1968 à Liège, Belgique, dont l'adresse professionnelle est à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Shyirambere, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, vol. 154S, fol. 43, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

J. Elvinger.

(084210.3/211/408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

RELIANCE FINANCE LIMITED, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 18.853.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00437, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081384.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

AGRI-FOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 77.155.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

AGRI-FOOD S.A.

L. Ferrarini / V. Arnò

Administrateur / Administrateur

(081358.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

LAND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 63.785.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00569, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

LAND HOLDING S.A.

M.-F. Ries-Bonani / F. Innocenti

Administrateur / Administrateur

(081360.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

KPA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 85.030.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01582, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprises

Signatures

(081367.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

KPA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 85.030.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01584, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprises

Signatures

(081366.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

SAGRAL (SOCIETE AGRICOLE DES GRANDS LACS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 42.973.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 14 mars 2006 à 15.00 heures*

L'Assemblée Générale nomme les Administrateurs: Messieurs Marc Ambroisien et Sidney Bouvier, ainsi que Madame Elise Lethuillier et le Commissaire aux Comptes, HRT REVISION, S.à r.l., pour une année. Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2006.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01695. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082048.6//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

88818

PI-S.A. SOPARFI, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 77.181.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01580, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprises

Signatures

(081368.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

INT-K INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 83.373.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01575, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprises

Signatures

(081372.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

GEORGES BEAUMONT INVEST, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 23, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 38.016.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01574, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signature

(081373.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

ROCK ACQUISITIONS, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 118.282.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the sixth day of July.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HILTONA GLOBAL LIMITED, a limited company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands commercial registry under number 61031637 and having its registered office at Palm Grove House, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Antoine Barat, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey, on 5 July 2006.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of ROCK ACQUISITIONS.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason (cause légitime).

In the case of several managers, the managers form a board of managers composed of at least one (1) A Manager and one (1) B Manager.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signatures of one A Manager and one B Manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers should choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, whereby at least one A Manager and at least one B Manager shall be present or represented at such meeting. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of September and ends on the thirty-first of August.

Art. 21. Each year on the thirty-first of August, the accounts are closed and the managers shall cause to be prepared an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All of the five hundred (500) shares have been subscribed by HILTONA GLOBAL LIMITED, prenamed.

The shares so subscribed are fully paid by a cash contribution of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), so that this amount is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 of August 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000).

Resolutions of the sole shareholder

The above named person, owning the whole of the share capital, immediately after the incorporation, takes the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. The following persons are appointed A Managers of the Company:

1) GFT DIRECTORS LIMITED, a limited company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands commercial registry under number 342797, having its registered office at Palm Grove House, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

2) FINISTERE DIRECTORS LIMITED, a limited company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands commercial registry under number 342798, having its registered office at Palm Grove House, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

The following persons are appointed B Managers of the Company:

1) Mr Pierre Beissel, maître en droit, born on 25 April 1973 in Luxembourg, with professional address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

2) Mr Marc Elvinger, maître en droit, born on 10 January 1975 in Luxembourg, with professional address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

3. The managers are appointed for an indefinite period of time.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person(s), the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person(s), the English version will prevail in case of differences between the English and French text.

The document having been read to the appearing person(s), known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

HILTONA GLOBAL LIMITED, une limited company constituée et régie par la loi des Iles Vierges Britanniques, immatriculée au registre du commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 61031637 et ayant son siège social à Palm Grove House, Road Town Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Antoine Barat, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Guernesey, le 5 juillet 2006.

La procuration, signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de ROCK ACQUISITIONS.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance composé d'au moins un (1) Gérant A et un (1) Gérant B.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance attendu qu'au moins un Gérant A et au moins un Gérant B seront présents ou représentés à une telle réunion. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} septembre et se termine le 31 août de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 août, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) font en sorte qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société soit dressé. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par HILTONA GLOBAL LIMITED, prénommée.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement payées par un apport en numéraire pour un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), de sorte que cette somme est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 août 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées Gérants A de la Société:

1) GFT DIRECTORS LIMITED, une limited company constituée sous et régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, immatriculée au registre du commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 342797 et ayant son siège social à Palm Grove House, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques;

2) FINISTERE DIRECTORS LIMITED, une limited company constituée sous et régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, immatriculée au registre du commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 342798 et ayant son siège social à Palm Grove House, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Les personnes suivantes sont nommées Gérants B de la Société:

1) M. Pierre Beissel, maître en droit, né le 25 avril 1973 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

2) M. Marc Elvinger, maître en droit, né le 10 janvier 1975 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

3. Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du/des comparant(s), le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du/des même(s) comparant(s), le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux versions.

Et après lecture faite et interprétation donnée au(x) comparant(s), connu(s) du notaire instrumentaire par nom(s), prénom(s) usuel(s), état et demeure, le(s) comparant(s) a (ont) signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Barat, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, vol. 154S, fol. 50, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

J. Elvinger.

(084287.3/211/318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

TRANSAIR, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 21.505.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00425, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081379.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

INTERVAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 39.661.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00429, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081380.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

GREVA, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 82.721.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00434, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081381.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

ProLogis POLAND XX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.436.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07879, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(081445.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

**LA FINANCIERE DU MONT DE L'ENCLUME, Société Anonyme,
(anc. MASTER-FINANCE S.A.).**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.508.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00324, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081390.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

INVASTON, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 87.338.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00439, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081386.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

MASTER FINANCE HOLDINGS, Société Anonyme.

Siège social: L-8311 Capellen, 115, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 110.898.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00322, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081388.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

NORRFORS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 67.720.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00326, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081391.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

BRAIT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 13.861.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT01176, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour BRAIT S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
C. Day-Royemans / S. Wallers

(081565.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

BRAIT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 13.861.

Le bilan consolidé au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT01173, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour BRAIT S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
C. Day-Royemans / S. Wallers

(081566.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

BABCOCK & BROWN ARKADIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 118.302.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the fifth of July.

Before Us, Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the name EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY II BIS, S.à r.l. by a deed drawn up on 22 June 2005 by the Luxembourg notary Joseph Elvinger, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.507 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 29 November 2005 under number 61996, page 1292.

The appearer for the above is here represented by Mr Régis Galioto, jurist, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated July 4th, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name

There is formed a private limited liability company under the name BABCOCK & BROWN ARKADIA, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

3. Object

3.1 The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests, participations or units in Luxembourg or foreign entities or funds, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- invest in real property funds including but not limited to German public funds;
- act as limited partner in a German limited partnership;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Shares' indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of Shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

8. Management

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Powers of the sole manager or of the board of managers

9.1 In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Representation of the company - Delegation

10.1 Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of any Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any Manager.

10.2 Any Manager may delegate its/his/her powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and shall determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

11. Meeting of the board of managers

11.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

11.2 The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

11.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.4 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

11.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

11.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

12. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

12.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

12.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

12.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

12.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

12.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

12.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

12.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V.- Business year

13. Business year

13.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

13.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

13.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14. Distribution right of shares

14.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

14.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

14.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

14.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

14.5 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

15. Dissolution and liquidation

15.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

15.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

15.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

16. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l. 500 Shares

Total: five hundred Shares 500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,000.- EUR.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., representing together the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- Mr Michael Adam, residing at 66, Grand-rue, L-1660 Luxembourg; Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Pascal Marty, having his professional address at 5^e étage, 21, place Vendôme, 75001, Paris, France;
- Mr Karl Oberrauch, residing at 30 Via Cornaiano, 39057 Appiano s.s.d.v., Italy;
- Mr Nicolas Comes, residing at Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Yves Elsen, residing at 8, rue des Thermes Romains, L-8266 Mamer, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Mark Dunstan, residing at 18, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of any Manager.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le cinq juillet.

Par-devant Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, constituée sous la dénomination de EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY II BIS, S.à r.l. par acte du notaire Joseph Elvinger en date du 22 juin 2005, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.507 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 novembre 2005, numéro 61996, page 1292.

La comparante ci-dessus est représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 4 juillet 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BABCOCK & BROWN ARKADIA, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

3. Objet

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, participations, parts dans des entités ou des fonds, luxembourgeois ou étrangers, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglemētée du secteur financier:

- investir dans des fonds immobiliers comprenant, sans y être limité, des fonds publics allemands;
- agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sūreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Indivisibilité des parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III.- Gérance

8. Gérance

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

9. Pouvoirs du conseil de gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Représentation de la société - Délégation

10.1 Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la seule signature de tout Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par tout Gérant.

10.2 Tout Gérant pourra déléguer ses pouvoirs pour les tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et pourra déterminer ses responsabilités et sa rémunération (si c'est le cas), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions appropriées de son mandat.

11. Réunion du conseil de gérance

11.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

11.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

11.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

11.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

11.5 L'utilisation de la vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants est valable et valide pour autant qu'elle ait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

11.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés

12.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

12.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

12.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

12.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

12.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

12.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

12.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V.- Exercice social

13. Exercice social

13.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

13.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

14. Droit de distribution des parts

14.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

14.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

14.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

14.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

14.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou, en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. - Liquidation

15. Dissolution et liquidation

15.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

15.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

15.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

16. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts sociales

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l. 500 parts sociales

Total: Cinq cents parts sociales 500 parts sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 2.000,-.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- M. Michael Adam, résidant au 66, Grand-rue, L-1660 Luxembourg; Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Pascal Marty, ayant son adresse professionnelle au 21, place Vendôme, 5^e étage, 75001, Paris, France;
- M. Karl Oberrauch, résidant au 30 Via Cornaiano, 39057 Appiano s.s.d.v., Italie;
- M. Nicolas Comes, résidant à Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven,; Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Yves Elsen, résidant au 8, rue des Thermes Romains, L-8266 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Mark Dunstan, résidant au 18, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est engagée par la seule signature de tout Gérant.

2.- Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, vol. 154S, fol. 46, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

J. Elvinger.

(084916.3/211/419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

HELVETICUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 1, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 101.819.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00328, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081392.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

88833

CLARTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 86.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les informations et documents annexes, enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS11049, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

Signature.

(081395.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

ADVANCED MEDICAL DEVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 27.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les informations et documents annexes, enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS11044, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

Signature.

(081398.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

JTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 94.147.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06484, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

Signature.

(081400.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

TECHNOCHEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 94.298.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(081402.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

THALIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 31.778.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 juin 2006

- La démission de Monsieur Paul Borghraef de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Constatant qu'aucune candidature n'est présentée pour le poste vacant, il n'est pas pourvu pour le moment au remplacement de l'Administrateur démissionnaire.

Fait à Luxembourg, le 9 juin 2006.

Certifié sincère et conforme

THALIA HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06012. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082093.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

88834

MULTICOMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme (mis en liquidation).

Siège social: L-9140 Bourscheid, 6, rue du Château.
R. C. Luxembourg B 110.025.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07374, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081412.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

MULTICOMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme (mis en liquidation).

Siège social: L-9140 Bourscheid, 6, rue du Château.
R. C. Luxembourg B 110.025.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07376, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081414.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

MULTICOMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme (mis en liquidation).

Siège social: L-9140 Bourscheid, 6, rue du Château.
R. C. Luxembourg B 110.025.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07380, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081415.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

MULTICOMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme (mis en liquidation).

Siège social: L-9140 Bourscheid, 6, rue du Château.
R. C. Luxembourg B 110.025.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081417.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

MULTICOMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme (mis en liquidation).

Siège social: L-9140 Bourscheid, 6, rue du Château.
R. C. Luxembourg B 110.025.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081419.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

MULTICOMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme (mis en liquidation).

Siège social: L-9140 Bourscheid, 6, rue du Château.
R. C. Luxembourg B 110.025.

Le bilan au 15 mai 2006, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07393, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081421.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

SPACE LUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 61.933.

L'an deux mille six, le onze juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SPACE LUX, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 61.933 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 145 du 9 mars 1998. Le capital a été converti en euros sous seing privé en date du 22 décembre 2000 et l'extrait afférent a été publié au Mémorial C numéro 795 du 21 septembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Anne-Sophie Chenot, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

qui désigne comme secrétaire Madame Annie Lyon, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie Berns, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de EUR 10.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 390.000,- à EUR 400.000,- sans émission d'actions nouvelles, mais par augmentation de la valeur nominale de chaque action à concurrence de EUR 1,- pour la porter de EUR 39,- à EUR 40,- et paiement intégral par apport en numéraire de EUR 10.000,- par l'actionnaire majoritaire, la société anonyme FINAREF S.A., avec siège au 59100 Roubaix, France, 6, rue Emile Moreau.

2. Echange des 10.000 actions existantes d'une valeur nominale de EUR 39,- chacune contre 10.000 actions d'une valeur nominale de EUR 40,- chacune.

3. Augmentation du capital de la Société à concurrence de EUR 3.740.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 400.000,- à EUR 4.140.000,- par l'émission de 93.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 40,- chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

4. Renonciation de l'actionnaire minoritaire, la société par actions simplifiée ARGENCE INVESTISSEMENT S.A.S., avec siège au 59100 Roubaix, France, 6, rue Emile Moreau, à son droit préférentiel de souscription.

5. Souscription des 93.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 40,- chacune par la société anonyme FINAREF S.A., avec siège au 59100 Roubaix, France, 6, rue Emile Moreau, et libération intégrale desdites actions par apport en espèces de EUR 3.740.000,-.

6. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quatre millions cent quarante mille euros (EUR 4.140.000,-) représenté par cent trois mille cinq cents (103.500) actions de quarante euros (EUR 40,-) chacune.»

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire.

(iii) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et que les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence de dix mille euros (EUR 10.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 390.000,-) à quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) sans émission d'actions nouvelles, par augmentation de la valeur nominale de chaque action à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour la porter de trente-neuf euros (EUR 39,-) à quarante euros (EUR 40,-).

Paiement

Ensuite, la société anonyme FINAREF S.A., avec siège au 59100 Roubaix, France, 6, rue Emile Moreau, représentée par son mandataire, Madame Annie Lyon, pré-qualifiée, déclare avoir libéré le montant de l'augmentation de capital par un apport en numéraire d'un montant de dix mille euros (10.000,- EUR) ce qui est prouvé au notaire par un certificat de blocage.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale des actionnaires décide d'échanger les dix mille (10.000) actions existantes d'une valeur nominale de trente-neuf euros (EUR 39,-) chacune contre dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de quarante euros (EUR 40,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence de trois millions sept cent quarante mille euros (EUR 3.740.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) à quatre millions cent quarante mille euros (EUR 4.140.000,-) par l'émission de quatre-vingt-treize mille cinq cents (93.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de quarante euros (EUR 40,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'assemblée générale des actionnaires, ayant constaté que l'actionnaire minoritaire, la société par actions simplifiée ARGENCE INVESTISSEMENT S.A.S. avec siège au 59100 Roubaix, France, 6, rue Emile Moreau, a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'accepter:

la société anonyme FINAREF S.A., pré-nommée, représentée par Madame Annie Lyon, pré-nommée, en vertu de la procuration pré-visée, à la souscription de toutes les quatre-vingt-treize mille cinq cents (93.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de quarante euros (EUR 40,-) chacune.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Ensuite, la société anonyme FINAREF S.A., pré-nommée, représentée par son mandataire, pré-nommé, déclare souscrire les quatre-vingt-treize mille cinq cents (93.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de quarante euros (EUR 40,-) chacune, et libérer entièrement chaque action nouvelle par un apport en espèces de trois millions sept cent quarante mille euros (EUR 3.740.000,-), de sorte que la somme de trois millions sept cent quarante mille euros (EUR 3.740.000,-) est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts de la société est modifié comme suit:

«**Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à quatre millions cent quarante mille euros (EUR 4.140.000,-) représenté par cent trois mille cinq cents (103.500) actions d'une valeur nominale de quarante euros (EUR 40,-) chacune.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à quarante mille sept cents euros (40.700,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise et la langue française, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and six, on the eleventh day of July.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company (société anonyme) SPACE LUX, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 61.933 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing at Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg), on November 11, 1997, published in the Mémorial C number 145 of March 9, 1998. The capital has been converted into Euro under private seal on December 22, 2000 and the related excerpt has been published in the Mémorial C number 795 of September 21, 2001.

The meeting is declared open by Mrs Anne-Sophie Chenot, employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, acting as chairman,

and appointing Mrs Annie Lyon, employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer Mrs Valérie Berns, employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the Company's capital to the extent of EUR 10,000.- in order to raise it from the amount of EUR 390,000.- to EUR 400,000.- without the issue of new shares but by the increase of the nominal value of each share to the extent of EUR 1.- in order to raise it from EUR 39.- to EUR 40.- and full payment by contribution in cash of EUR 10,000.- by the majority shareholder, the public limited company FINAREF S.A. with its registered office at 59100 Roubaix, France, 6, rue Emile Moreau.

2. Exchange of the existing 10,000 shares with a nominal value of EUR 39.- each against 10,000 shares with a nominal value of EUR 40.- each.

3. Increase of the Company's capital to the extent of EUR 3,740,000.- in order to raise it from the amount of EUR 400,000.- to EUR 4,140,000.- by the issue of 93,500 new shares with a nominal value of EUR 40.- each having the same rights as the existing shares.

4. Waiver by the minority shareholder, the company ARGENCE INVESTISSEMENT S.A.S., with its registered office at 59100 Roubaix, France, 6, rue Emile Moreau, of its preferential subscription right.

5. Subscription of the 93,500 new shares with a nominal value of EUR 40.- each by the public limited company FINAREF S.A. with its registered office at 59100 Roubaix, France, 6, rue Emile Moreau, and full payment of said shares by contribution in cash of EUR 3,740,000.-.

6. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

«The corporate capital is set at four million one hundred and forty thousand Euro (EUR 4,140,000.-), divided into one hundred three thousand and five hundred (103,500) shares with a nominal value of forty Euro (EUR 40.-) each.»

(ii) That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list after having been signed ne varietur by the shareholders present, the proxy holders of the represented shareholders and by the bureau of the meeting and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the notary will also remain annexed to the present deed.

(iii) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general shareholders' meeting decides to increase the Company's capital to the extent of ten thousand Euro (EUR 10,000.-) in order to raise it from its present amount of three hundred and ninety thousand Euro (EUR 390,000.-) to four hundred thousand Euro (EUR 400,000.-) without the issue of new shares but by the increase of the nominal value of each share to the extent of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from thirty-nine Euro (EUR 39.-) to forty Euro (EUR 40.-).

Payment

Thereupon, the public limited company FINAREF S.A. with its registered office at 59100 Roubaix, France, 6, rue Emile Moreau, represented by its attorney, Mrs Annie Lyon, pre-named, by virtue of a proxy under private seal, declares to entirely pay up the increase of capital by contribution in cash of ten thousand Euro (10,000.- EUR), proof of this has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the bureau and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution the general shareholders' meeting decides to exchange the existing ten thousand (10,000) shares with a nominal value of thirty-nine Euro (EUR 39.-) each against ten thousand (10,000) shares with a nominal value of forty Euro (EUR 40.-) each.

Third resolution

The general shareholders' meeting decides to increase the Company's capital to the extent of three million seven hundred and forty thousand Euro (EUR 3,740,000.-) in order to raise it from its present amount of four hundred thousand Euro (EUR 400,000.-) to four million one hundred and forty thousand Euro (EUR 4,140,000.-) by the issue of ninety-three thousand and five hundred (93,500) new shares with a nominal value of forty Euro (EUR 40.-) each having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The general shareholders' meeting having acknowledged that the minority shareholder, the company ARGENCE INVESTISSEMENT S.A.S., with its registered office at 59100 Roubaix, France, 6, rue Emile Moreau, has waived its preferential subscription right decides to accept:

the public limited company FINAREF S.A., pre-named, represented by Mrs Annie Lyon, pre-named, by virtue of the above mentioned proxy to the subscription of all the ninety-three thousand and five hundred (93,500) new shares with a nominal value of forty Euro (EUR 40.-) each.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the bureau and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Thereupon, the public limited company FINAREF S.A., pre-named, represented by its attorney as mentioned above, declares to subscribe the ninety-three thousand and five hundred (93,500) new shares with a nominal value of forty Euro (EUR 40.-) each and to entirely pay up each such new share by a contribution in cash of three million seven hundred and forty thousand Euro (EUR 3,740,000.-), so that the amount of three million seven hundred and forty thousand Euro (EUR 3,740,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article five of the articles of association is amended as follows:

«**Art. 5. (paragraph 1).** The corporate capital is set at four million one hundred and forty thousand Euro (EUR 4,140,000.-), divided into one hundred three thousand and five hundred (103,500) shares with a nominal value of forty Euro (EUR 40.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at forty thousand seven hundred Euro (4,700.- EUR).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who knows English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the French text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with notary this original deed.

Signé: A.-S. Chenot, A. Lyon, V. Berns, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, vol. 154S, fol. 64, case 2. – Reçu 7.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

G. Lecuit.

(082646.3/220/212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

SPACE LUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 61.933.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

G. Lecuit.

(082648.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

BEBOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8154 Bridel, 1, rue de Steinsel.

R. C. Luxembourg B 89.896.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081403.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

ProLogis POLAND XVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 84.433.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07869, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(081452.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

MAREVICA, Société Anonyme.

Registered office: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 118.306.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the nineteenth day of July.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- NEWPOOL LIMITED, a limited company, incorporated and existing under the laws of United Kingdom, registered with Trade and Company Register of London, under number 04568142, and having its registered Office at First Floor, 41 Chalton Street, London NW1 1JD,

here represented by Maître Charles Ossola, attorney at laws, residing in Luxembourg, by virtue of a general proxy established on June 6th, 2006.

A copy of the said general proxy, initialled *ne varietur* by the attorney of the above named party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

2.- MULTIPLE ENTERPRISES ASSOCIATION INTERNATIONAL S.A., a holding limited company, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with Trade and Company Register of Luxembourg, under the number B 37.095 and having its registered office at 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

here represented by Maître Charles Ossola, prenamed, and Christine Louis-Haberer, private employee, residing in Luxembourg,

acting in their capacity as Directors of the company having the power to bind the company by their joint signatures.

Such appearing persons, acting in his here above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company (*société anonyme*) which the prenamed parties intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (*société anonyme*) is herewith formed under the name of MAREVICA.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may also manage and develop its own real estate. The company may proceed notably to any real estate purchase, sale or contribution, or may realize any real estate promotion or co-promotion.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a «*Société de Participations Financières*».

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten Euro (310.- EUR) per share.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

The first person(s) to whom the daily management of the company is delegated to, may be elected at the first general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two directors or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 25th in the month of June of every year at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2006.

The first annual general meeting shall be held 2007.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing, duly represented, declare to subscribe the one hundred (100) shares as follows:

1.- NEWPOOL LIMITED, prenamed, sixty shares	60
2.- MULTIPLE ENTERPRISES ASSOCIATION INTERNATIONAL S.A., prenamed, fourty shares	40
Total: one hundred shares	100

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) as was certified to the undersigned notary, who expressly states this.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand Euro (2,000.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the annual general meeting of 2012:

1.- Mr Charles Ossola, Barrister, born in Nancy (F), on 22 November 1963, residing professionally in 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

2.- Mr Emmanuel Reveillaud, Barrister, born in La Rochelle (F), on 10 October 1971, residing professionally in 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

3.- Mrs Christine Louis-Haberer, employee, born in Vitre (F), on 23 July 1967, residing professionally in 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the annual general meeting of 2012:

Esbelta De Freitas, Barrister, born in Villerupt (F), on 30 August 1969, residing professionally in 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Third resolution

The address of the company is located at 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (B.P. 477, L-2014 Luxembourg).

Fourth resolution

The board of directors is authorized to delegate the daily management to one or several of its members.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- NEWPOOL LIMITED, société de droit anglais, avec siège social à First Floor, 41 Chalton Street, London NW1 1JD, inscrite au registre de commerce de Londres sous le numéro 04568142, ayant son siège social à First Floor, 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD,

ici représentée par Maître Charles Ossola, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration générale du 6 juin 2006,

laquelle procuration générale restera, en copie, annexée aux présentes pour être enregistrée avec le présent acte.

2.- MULTIPLE ENTERPRISES ASSOCIATION INTERNATIONAL S.A., société holding de droit luxembourgeois, avec siège social au 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 37.095,

ici représentée par Maître Charles Ossola, prénommé, et Madame Christine Louis-Haberer, employée privée,

agissant en leur qualité d'administrateurs de la société, ayant les pouvoirs pour engager la société par leurs signatures conjointes.

Lesquelles personnes comparantes, agissant en leur susdite qualité, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de MAREVICA.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier. Elle pourra ainsi procéder notamment à toute opération d'achat, de vente ou d'apport de biens immobiliers, de promotion ou de co-promotion immobilière.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 25 du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les parties comparantes prénommées, telles que représentées, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit aux cent actions comme suit par:

1.- NEWPOOL LIMITED, prédésignée, soixante actions	60
2.- MULTIPLE ENTERPRISES ASSOCIATION INTERNATIONAL S.A., prédésignée, quarante actions	40
Total: cent actions	100

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2012:

1.- Monsieur Charles Ossola, Avocat, né à Nancy (F), le 22 novembre 1963, demeurant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

2.- Monsieur Emmanuel Reveillaud, Avocat, né à La Rochelle (F), le 10 octobre 1971, demeurant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

3.- Madame Christine Louis-Haberer, employée privée, née à Vitre (F), le 23 juillet 1967, demeurant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2012:

Madame Esbelta De Freitas, Avocate, née à Villerupt (F), le 30 août 1969, demeurant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée au 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (B.P. 477, L-2014 Luxembourg).

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer parmi ses membres un ou plusieurs administrateurs-délégués.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Ch. Ossola, Ch. Louis-Haberer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, vol. 154S, fol. 79, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

G. Lecuit.

(084965.3/220/357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

88845

LIDCOME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 70.399.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(081404.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

CORSAIR (LUXEMBOURG) N° 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R. C. Luxembourg B 90.444.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01565, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(081407.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

CORSAIR (LUXEMBOURG) N° 8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R. C. Luxembourg B 90.499.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01562, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(081409.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

AKTIVA ALTERNATIVE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.025,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 85.458.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01709, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

B. Zech.

(081449.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

PROBAT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 56.079.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 16 juin 2006 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2008:

Administrateurs:

- Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, Luxembourg, Président;
- Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, Luxembourg, Administrateur-délégué;
- ARMOR S.A., Luxembourg, Administrateur.

Commissaire aux comptes:

EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07682. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082091.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

RHONE UNI-EURO 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 93.248.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01696, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

B. Zech / N. Cooper.

(081436.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

RHONE UNI-EURO 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 93.248.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01697, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

B. Zech / N. Cooper.

(081438.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

RHONE UNI-EURO 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 93.248.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

B. Zech / N. Cooper.

(081440.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

AKTIVA DIVERSIFIED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 106.016.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01711, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

B. Zech.

(081453.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

KIDDE LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 205.032.750,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 96.074.

Par résolution signée en date du 7 juillet 2006, l'associé unique a pris la décision suivante:

- Acceptation de la nomination de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au poste de commissaire, avec effet au 17 septembre 2003 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes se terminant au 29 décembre 2004 et qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS11020. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081669.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

RHONE UNI-EURO 6, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 93.247.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

B. Zech / N. Cooper.

(081441.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

RHONE UNI-EURO 6, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 93.247.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01703, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

B. Zech / N. Cooper.

(081444.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

RHONE UNI-EURO 6, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 93.247.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

B. Zech / N. Cooper.

(081446.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

NUCLEUS EURO-ALLIANCE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 105.743.

STATUTS

L'an deux mille six, le sept août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Vincent J. Derudder, administrateur de sociétés, demeurant au 104, rue du Kiem, L-8010 Strassen, agissant en tant que mandataire de la société en commandite par actions NUCLEUS EURO-ALLIANCE S.C.A., R.C.S. Luxembourg B 105.743, ayant son siège social à Strassen,

en vertu d'une résolution des Associés Commandités en date du 14 juillet 2006, dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps,

Monsieur Vincent J. Derudder, préqualifié, est ici représenté par Monsieur Cédric Bouaraba, employé privé, avec adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

I.

La société NUCLEUS EURO-ALLIANCE S.C.A. (la «Société») fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 468 du 19 mai 2005.

II.

La Société a actuellement un capital entièrement souscrit et intégralement libéré de EUR 100.000,- (cent mille euros) consistant en 2 (deux) actions de commandité d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) et en 9.998 (neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) actions de commanditaire d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 400.000,- (quatre cent mille euros), représenté par 2 (deux) actions de commandité, d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) et par 39.998 (trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) actions de commanditaire d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les alinéas 4 à 7 de l'article 5 des statuts de la Société disposent que:

«Les Associés Commandités sont par les présentes autorisés et mandatés de fixer les conditions de toute souscription où ils peuvent de temps à autre décider de réaliser une telle augmentation totale ou partielle par la conversion de tout bénéfice net de la SCA en capital et par attribution d'actions de commanditaire entièrement libérées aux Associés Commanditaires au lieu de dividendes.

Les Associés Commandités sont encore autorisés à émettre des obligations convertibles ou des titres comparables ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre des instruments d'emprunts convertibles en actions de commanditaire aux conditions fixées par les Associés Commandités.

Chaque fois que les Associés Commandités auront fait acter une augmentation de capital, telle qu'autorisée, l'article 5 des statuts de la SCA sera adapté de manière à refléter le résultat de cette action. Les Associés Commandités prendront ou autoriseront une personne pour prendre les mesures nécessaires afin de faire acter et publier cette modification.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital, les Associés Commandités sont autorisés à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel des associés commanditaires existants pour la même période de cinq ans.»

III.

En exécution de la résolution des Associés Commandités précitée prise en date du 14 juillet 2006, par laquelle le droit de souscription préférentiel des Associés existants a par ailleurs été supprimé, les Associés Commandités de la Société ont obtenu et accepté la souscription par différents souscripteurs à 2.503 (deux mille cinq cent trois) nouvelles actions de commanditaire d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, représentant une augmentation de capital de EUR 25.030,- (vingt-cinq mille trente euros).

La réalité des souscriptions a été prouvée au notaire instrumentaire par des justificatifs.

Ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de EUR 25.030,- (vingt-cinq mille trente euros) est désormais à la libre disposition de la Société.

IV.

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 125.030,- (cent vingt-cinq mille trente euros) consistant en 2 (deux) actions de commandité d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) et en 12.501 (douze mille cinq cent une) actions de commanditaire d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement libérées.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. J. Derudder, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, vol. 29CS, fol. 33, case 6. – Reçu 250,30 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

A. Schwachtgen.

(089156.3/230/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

NUCLEUS EURO-ALLIANCE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 105.743.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1195 du 7 août 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

(089157.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.